

Réunion du 1 décembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CP/2014/840 - Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine
gérontologique - 4441
Financement du service d'aide à domicile de l'ABRAPA :
avenant à la convention du 15 novembre 2011**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- confirme la subvention de 794 769 € attribuée en 2011 à l'ABRAPA pour son service d'aide à domicile ;
- confirme le versement du premier acompte de 453 000 € en 2011 conformément aux dispositions du 1er alinéa de l'article 12 de la convention du 15 novembre 2011 ;
- décide le versement du solde de 341 769 € en trois fois (113 923 € par année) sur les années 2014, 2015 et 2016 ;
- renouvelle la convention du 15 novembre 2011 pour une durée de 3 ans à compter du 15 novembre 2014.

Elle approuve l'avenant n°1 à la convention financière du 15 novembre 2011 entre l'ABRAPA et le Département, et autorise son président à signer cet avenant.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141201-lmc190833-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 03/12/14